

ACTES DE NAISSANCE OU DE MARIAGE SANS FILIATION :

Qui ?

Toute personne (sans avoir à justifier de sa qualité)

Renseignements nécessaires :

- Nom, prénom de la personne concernée et nom de jeune fille pour les femmes mariées,
- Date de l'évènement.

ACTES DE NAISSANCE OU DE MARIAGE AVEC FILIATION :

Qui ?

- L'intéressé (majeur ou émancipé),
- L'ascendant ou le descendant,
- Le conjoint,
- Le représentant légal.

Renseignements nécessaires :

- Justificatif de l'identité du demandeur,
- Nom, prénom de la personne concernée et nom de jeune fille pour les femmes mariées,
- Date de l'évènement,
- Nom, prénom des parents et nom de jeune fille pour la mère.

Attention : si la demande est formulée en vue d'un mariage, d'une carte d'identité ou d'un passeport, vous devez obligatoirement demander un acte de naissance ou de mariage avec filiation.

ACTES DE DÉCÈS :

Qui ?

Toute personne (sans avoir à justifier de sa qualité)

Renseignements nécessaires :

- Nom, prénom de la personne concernée et nom de jeune fille pour les femmes mariées,
- Date de l'évènement.